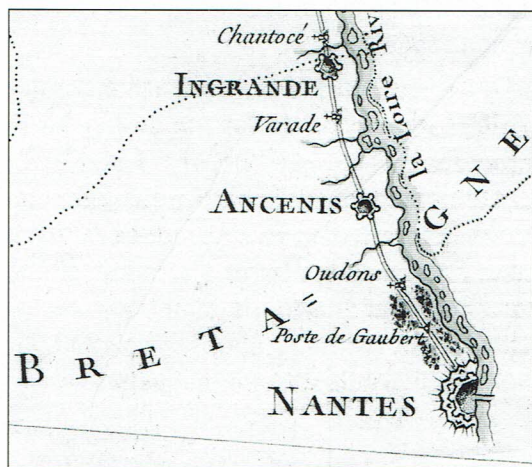


LOIRE ET REVOLUTION ENTRE ANCENIS ET INGRANDES

Didier DANIEL et Jean Paul LELU

En 1789, le pays d'Ancenis est en zone frontière au contact de l'Anjou avec pour limite de territoire, au sud, la Loire. Il comprend la baronnie d'Ancenis, une des neuf baronnies importantes de la province bretonne, la châtelainie d'Oudon, à l'ouest, et la seigneurie de Montrelais, unie au marquisat de Château-Fromont, à l'autre extrémité. Notre enquête sur la Loire et la Révolution se circonscrit à ce territoire bien délimité des trois grandes paroisses ligériennes à l'est d'Ancenis : celles de Varades et d'Anetz, dépendantes en tout ou en partie du duc de Béthune-Charost, baron d'Ancenis, celle de Montrelais, appartenant aux familles bretonnes de Cornulier (implantée aussi sur Anetz) et du Dresnay. Deux villes encadrent cette petite région de marche angevine, Ancenis et Ingrandes.



La Loire d'Ingrandes à Ancenis
Carte de 1765 – On remarque
qu'il n'y a aucun pont à cette époque.

I. VILLES ET VILLAGES DE LOIRE EN 1789

1. Ancenis

C'est la plus importante agglomération du secteur. Elle tient lieu de ville-relais et abrite près de 4000 habitants. Elle est le siège de nombreux pouvoirs, d'un hôpital et d'un collège, elle regroupe de nombreuses professions tournées tant vers le fleuve que vers la terre.

2. Ingrandes

La ville compte 1500 âmes et se situe en Anjou. Elle est au XVIII^e siècle une cité originale car traversée par une frontière. Une partie est en Anjou, l'autre en Bretagne comme on peut le lire sur le célèbre dessin de Gaignières

datant de 1695. La partie bretonne, seulement séparée de la ville angevine par une rue transversale, est en fait rattachée à la paroisse voisine de Montrelais. Elle se nomme "Rue du Fresne" et se montre un quartier dynamique de la cité ligérienne. La ville d'Ingrandes proprement dite est, en 1789, une ville de fonctionnaires et un port. Sa fonction douanière lui vaut d'abriter un bureau des traites (droits de douanes) doté d'une barque armée pour la surveillance du fleuve, un grenier à sel et une brigade terrestre de gabelle. Ingrandes est une ville commerçante, lieu d'échange du blé, du bétail et des vins produits localement. Quatre foires annuelles et deux marchés hebdomadaires vivifient le commerce et apportent force clients aux nombreuses auberges de la rue principale. Cette économie se complète d'une activité industrielle. Une verrerie royale y fonctionne depuis les années 1750 et produit en moyenne 600 000 bouteilles par an. Cette production est voiturée par les bateliers de la cité vers le port de Nantes. Les quais d'Ingrandes et du Fresne reçoivent en échange de nombreuses marchandises : grains, vins, chaux, ardoises, bois, charbon, un combustible produit au nord de la paroisse de Montrelais, et sel de l'Atlantique, denrée précieuse grevée de l'impôt nommé "gabelle". Le port abrite de nombreux marins recensés régulièrement pour le contrôle des classes des gens de Loire astreints à servir sur les navires du roi. L'inscription maritime concerne tous les hommes de 18 à 40 ans et toutes les professions

attachées à la vie du fleuve. Elle s'effectue par quartier de Loire, celui d'Ingrandes allant de Chalonnes à Champtoceaux, englobant tant la rive gauche que la rive droite, en grande partie située en Bretagne. On recense dans le port d'Ingrandes à la fin du XVIII^e siècle, 116 inscrits maritimes, tandis qu'Ancenis n'en compte pas plus de 30. En 1783, on enregistre à Ancenis 15 bateliers et 13 pêcheurs. Cependant, à cette époque, les plus grosses concentrations de gens de Loire se trouvent entre les deux pôles urbains, dans les villages de marins en bordure du fleuve. Le plus important se situe dans la paroisse de Montrelais.

3. Montrelais

Montrelais est à cette époque très étendue et présente une physionomie caractéristique des localités ligériennes. Son terroir se partage en trois secteurs bien distincts : celui de la vallée, composé de terres inondables, celui des coteaux, avec sa zone viticole, enfin celui de la galerne, au nord, couvert de landes et de bocage. Dans cette paroisse forte d'environ 2200 habitants, le monde du fleuve est une composante essentielle. Le recensement de l'an v (1796) l'atteste par toutes les données humaines et économiques qu'il apporte. Si l'habitat se révèle dispersé sur l'ensemble de la commune, soit plus de 50 lieux-dits, il se montre plutôt concentré dans la vallée. Sur le cours du fleuve principal s'est installé le port du Fresne, tandis que le bourg borde un bras secondaire. Un quart des habitants de la commune réside au port contre à peine 6 % dans le bourg. Des populations plus éparses, quelques familles paysannes, se localisent dans la vallée et principalement dans les îles. Les professions exercées dans les deux principaux foyers de population sont caractéristiques. Ainsi, les métiers liés au fleuve représentent 24 % des professions au Fresne contre 2,5 % dans le bourg. Le travail de la terre, en revanche, n'y est présent que pour 8 % de l'activité contre 25 % au chef-lieu de commune.

Le village du Fresne, faubourg d'Ingrandes regroupe à lui seul, en 1796, 143 marins pour une population de 610 habitants. Comme la rue principale d'Ingrandes, celle du Fresne qui en est la prolongation, borde le fleuve. Elle présente un habitat typique des villages de bordure. Les petites maisons basses font face aux quais et aux chantiers de Loire. De petites venelles perpendiculaires au fleuve délimitent les quartiers. C'est une de ces ruelles qui marque la frontière avec l'Anjou. La "*Pierre de Bretagne*" matérialise encore, en 1789, la séparation des deux provinces. La borne ancestrale située près du fleuve sera détruite et vendue aux enchères le 31 août 1792 pour le prix du matériau, soit 15 livres et 10 sols. La vocation fluviale du Fresne est évidente. Elle se voit même symbolisée en 1830 par un ex-voto significatif, une caravelle offerte par la communauté des marins. Cette maquette, encore conservée dans l'église, est réalisée par le charpentier de marine Jean Albert.

4. La Meilleraie

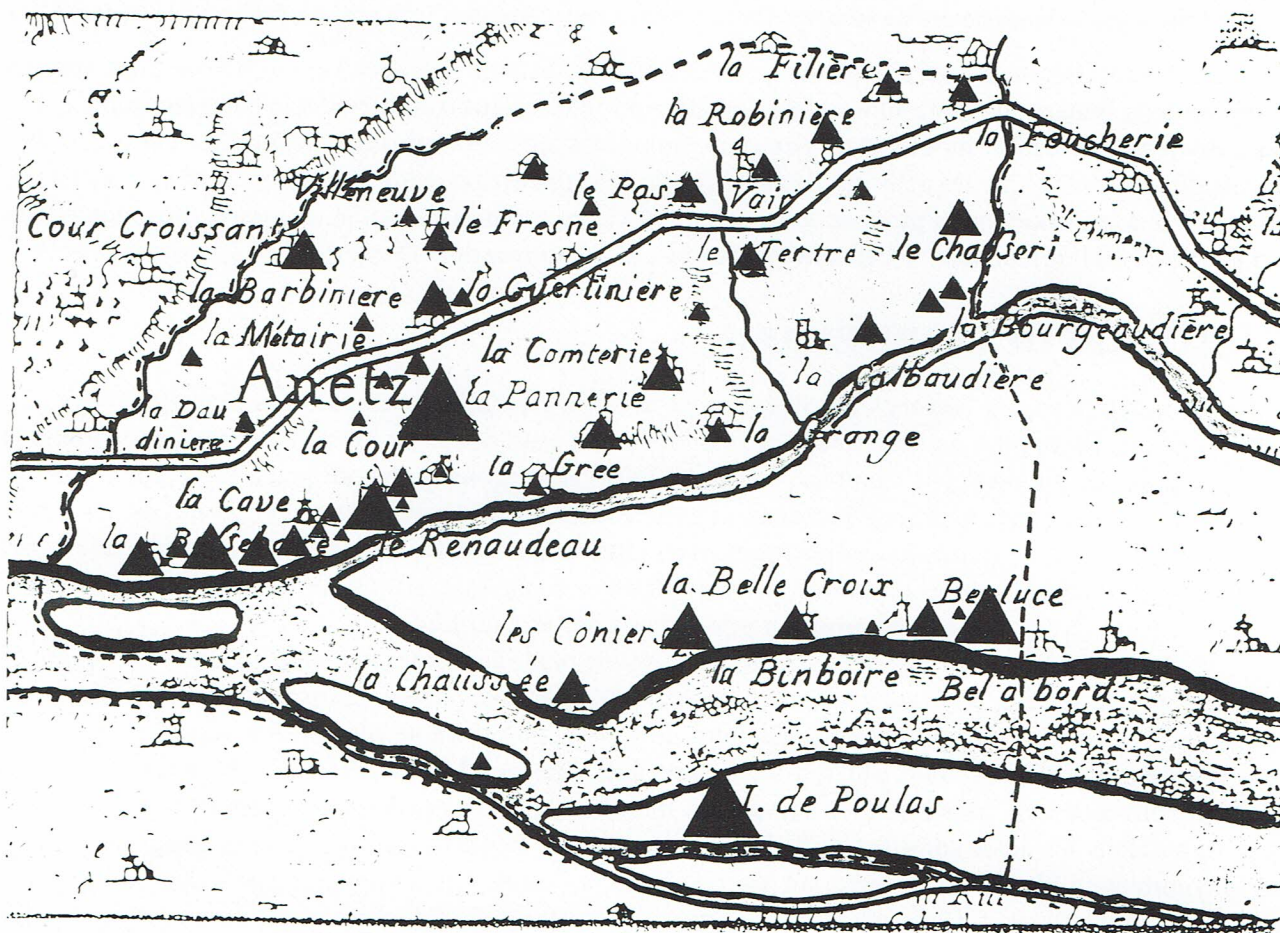
La Meilleraie de Varades se présente comme un village typique des bords de Loire. Cette localité, presque entièrement tournée vers la pêche, est un point fort du secteur. Elle occupe une place intéressante sur la Loire, à mi-distance entre Varades et Saint-Florent-le-Vieil, sur le bras principal du fleuve. Un bac assure les communications entre les deux rives. A Varades, le territoire de vallée est très étendu et beaucoup plus habité qu'à Montrelais. La Grande Prée, comme elle est ici nommée, est un territoire inondable mais riche d'alluvions. On y produit de bons fourrages et les prairies fournissent d'excellentes pâtures. Sur les "*communs*" comme sur les parcelles individuelles, un droit de pacage communautaire est instauré du 8 septembre au 1^{er} mars, une disposition valable pour les trois paroisses concernées de Montrelais, Varades et Anetz. Ces terres ont fortement soudé les communautés villageoises contre les prétentions du baron d'Ancenis. Les villages de vallée sont nombreux et certains sont importants : le Bois Vert, le Bas Baudouin, et bien sûr la Meilleraie. De plus six îles dépendent de la paroisse de Varades ; la plus habitée reste l'île Batailleuse. La vocation fluviale de la Meilleraie est ancienne et au début de la Révolution, les métiers dépendant du fleuve comptent pour 83 % des activités recensées, 13 % pour le travail de la terre, et 4 % pour l'artisanat. En 1793, la Meilleraie compte 380 personnes. Le recensement de l'an v, n'inscrivant que 164 habitants de plus de 11 ans dans ce village, marque de toute évidence l'impact de la guerre civile. Le nombre d'hommes actifs sur le fleuve est alors de 54 pêcheurs, 3 marins, et 2 voituriers par eau.

5. Une paroisse rurale : Anetz

La reconstitution en cours de la population d'Anetz au 10 mars 1793 permet diverses analyses qui montrent la spécificité d'une commune directement en contact avec le fleuve, et à l'intérieur de celle-ci, des villages selon leur position, en bordure, dans une île ou dans les champs. En raison des caractères propres de la documentation, nous ne tiendrons compte que de la population masculine. La population vivant directement de la Loire ne se rencontre que dans les villages situés sur sa bordure mais dans des proportions qui n'atteignent jamais celles que l'on observe à la Meilleraie : 34 % en moyenne, contre 65 % pour les professions agricoles et 1 % pour les artisans. Cependant, au centre des champs, le bourg et quelques villages proches abritent une minorité notable de tonneliers, profession indispensable pour le commerce sur le fleuve, les tonneaux servant pour le transport de nombreuses marchandises, liquides et solides.



Un pêcheur et une fileuse de la Meilleraie



Anetz 1796 : répartition de la population par villages. On remarque deux lignes de villages en bordure de Loire.

Si l'on examine le rôle de la capitation de 1790, on observe que dans les villages de la bordure, les pêcheurs et marinières représentent le tiers des imposés à moins de 5 livres, 9 sur 27 ; à 5 livres et au-dessus, les 9 imposés sont tous des laboureurs. Dans la vallée, la culture permet mieux de vivre que la pêche ou la batellerie. Mais on voit aussi que sur l'ensemble de la commune, les laboureurs de la bordure représentent 32 % des imposés de 3 à 10 livres, alors qu'ils ne sont que 20 % parmi les imposés de moins de 3 livres. Les activités agricoles sont plus rentables sur les terres inondables que sur les champs au-dessus.

	professions		citoyens actifs		insurgés	
	fluviales	agricoles	fluviaux	agricoles	fluviaux	agricoles
La Meilleraie	117	16	17/117 = 14 %	3/16 = 19 %	96/117 = 82 %	6/16 = 37 %
La "bordure" d'Anetz	36	68	4/36 = 11 %	20/68 = 29 %	13/36 = 36 %	10/68 = 15 %

	professions en 1793			présents en 1796			pourcentage de manquants entre 1793 et 1796		
	fluviales	agricoles	autres	fluviaux	agricoles	autres	fluviaux	agricoles	autres
La Meilleraie	117	16	5	49	13	1	68/117 = 58 %	3/16 = 18 %	4/5 = 80 %
La "bordure" d'Anetz	36	68	3	30	56	3	6/36 = 17 %	12/68 = 18 %	0/3 = 0%

Etude comparée de la Meilleraie de Varades et des villages de la "bordure" d'Anetz, de Breluce à la Basse Boire

La Meilleraie est un village aux activités essentiellement tournées vers le fleuve, alors que les villages de la bordure d'Anetz sont plutôt tournés vers l'exploitation de la vallée. D'une façon générale, les activités agricoles se montrent un peu plus rémunératrices, au moins officiellement, par le nombre de citoyens imposés, que les activités liées au fleuve. L'insurrection a davantage concerné ces dernières, surtout à la Meilleraie, qui a payé un lourd tribut en vies humaines, même si une partie des manquants est constituée d'hommes qui se cachent encore ou qui ont déménagé ou qui ont fini de mort naturelle.

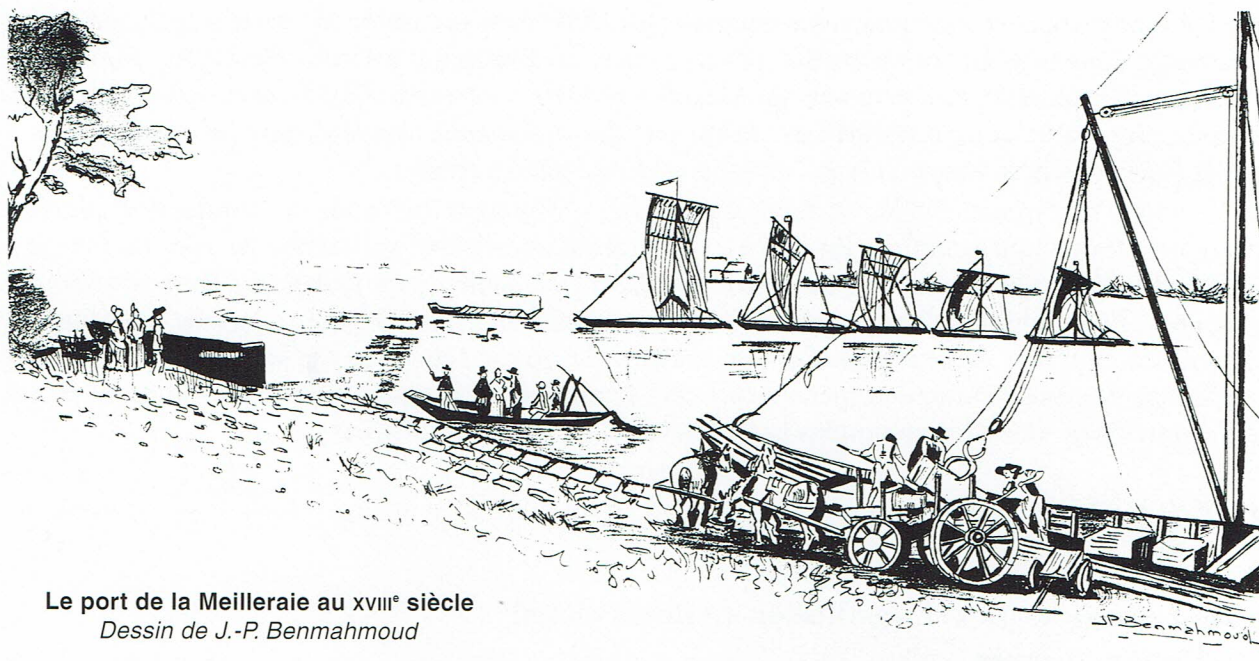
II. HOMMES DE LOIRE EN 1789

En ce pays, les hommes qui fréquentent la Loire forment une population bien spécifique. La différence qui les oppose au peuple des campagnes, tient sans doute moins aux activités économiques qu'à un genre de vie dicté par l'omniprésence du fleuve. Les inondations obligeant à un type d'habitat adapté, le fleuve devenant moyen de transport et de communication ou moyen de ressources, les terres alluviales, source de richesses, sont autant de facteurs qui conditionnent l'univers des riverains. L'appartenance à ce monde se traduit bien évidemment par la pratique de professions liées à cet environnement. Nous nous attacherons en priorité aux métiers du fleuve.

La navigation est l'affaire de quelques familles bien identifiées dans les documents d'époque. Les cahiers paroissiaux de Montrelais montrent par exemple, une parfaite transmission des professions fluviales tout au long du XVIII^e siècle. En haut de l'échelle sociale se placent les voituriers par eau, maîtres-marchands possédant plusieurs bateaux. Les familles Martin, Robinet, Moreau, Hamelin, Griffon sont alors les plus représentatives. La mention "*honorable homme*" précède toujours leur patronyme dans les actes administratifs. Les revenus de ces familles sont plus élevés que dans le reste de la communauté batelière. L'historien Yves Durand, à l'étude des inventaires après décès, a analysé cette donnée. L'état de fortune des gens de Loire, à la veille de la Révolution, est en moyenne de 430 livres pour sept voituriers de Montrelais, de 406 livres pour seize voituriers d'Ancenis et seulement de

281 livres pour neuf pêcheurs d'Ancenis. Des signes de richesse sont visibles chez les voituriers de Montrelais, et particulièrement chez le voiturier du sel dont la fortune au décès s'élève à 13 748 livres, diminuée de 5310 livres de dettes. Ce dernier est un personnage important de par la charge qui lui est confiée de transporter le sel contrôlé par l'Etat. Au début du XVIII^e siècle, la fonction est occupée par Jean Robinet qualifié en 1708 d'honnête homme et "*commis pour la voiture des sels de sa majesté*". Il ne semble pas que la famille ait conservé la charge jusqu'en 1789 mais elle compte encore dans la corporation des mariniers. Le charpentier en bateaux figure aussi comme une profession reconnue. On distingue à travers le siècle plusieurs familles : les Roland, Robert, Beauvillain et Crétais.

Les mariniers et pêcheurs forment en revanche le modeste peuple des gens de Loire. Cette communauté batelière s'implante à Montrelais selon une répartition caractéristique, le Fresne abritant les mariniers et le bourg, les pêcheurs. La pêche reste encore une affaire de famille centrée autour des familles Girault, Cheignon et Robin. Les ressources des mariniers se perçoivent dans les rôles de capitation qui en 1790 font apparaître sept mariniers pour une imposition moyenne de 2 livres. Quant aux pêcheurs, le train de vie semble encore plus bas. Cet état oblige souvent à pratiquer en complément de la pêche le travail de la terre ou le petit commerce. En 1789, le pêcheur René Cheignon est également aubergiste dans le bourg de Montrelais.



Le port de la Meilleraie au XVIII^e siècle
Dessin de J.-P. Benmahmoud

La communauté batelière de la Meilleraie est quelque peu différente. Les rôles de capitation en 1790 distinguent 66 foyers imposés dans ce village dont 32 concernent des familles de pêcheurs. Le niveau d'imposition est significatif, 1 livre 5 sols en moyenne pour les pêcheurs, 2 livres 5 sols pour les deux mariniers, 1 livre 10 sols pour les 3 voituriers par eau. Seul le charpentier en bateaux Mathurin Orthion fait figure d'homme fortuné avec 15 livres. A la Meilleraie les plus imposés sont l'aubergiste et passeur Jean Bernier (9 livres), le fermier, Jean Réthoré (6 livres), la veuve du batelier Jean Mahé (6 livres), le laboureur Julien Pichery (11 livres). Dans les îles, le travail de la terre semble plus rémunérateur. Les impositions des fermiers s'élèvent en moyenne à 10 livres, Jacques Martin de la Ficheterie, quant à lui, est imposé du double. Les pêcheurs de la Meilleraie répondent, pour un grand nombre, aux noms de Barbin, Bellion, Cosneau, Fresneau, Gautier, Lecointre, Mahé, Perraud et Tuleau, mais chaque nom recouvre plusieurs familles différentes d'où l'usage de surnoms distinguant les homonymes. En 1789, la Meilleraie abrite quatre Barbin Mathurin, trois Barbin François et trois Barbin Jean. La confusion des patronymes est toutefois évitée par l'usage de surnoms évocateurs. Personne ne peut ici se tromper à l'appel de Péchelet, Carée, Saint-Brieux ou Bataille et encore moins si l'on fait la distinction entre le fils et le père.

Le comportement politique de la communauté des gens de Loire s'avère, dans les événements, contrasté d'un lieu à l'autre. Au Fresne, les mariniers et voituriers sont nombreux à participer à la rédaction des cahiers de doléances. On en dénombre 14 présents et certains sont signataires du cahier. A la Meilleraie, il semble bien que le seul représentant soit Julien Pichery, un laboureur. A Anetz, Jean Jousse, pêcheur à la Cave, est seul de sa profession face à de nombreux laboureurs. Quatre bateliers du Fresne se font élire en 1790 comme officiers municipaux. Les élections du syndic maritime, faites dans le chapeau, illustrent parfaitement l'opposition des deux villages, le Fresne et la Meilleraie. En 1791, l'assemblée réunit 60 bateliers au Fresne mais les représentants de Varades sont absents. L'année suivante, l'élection réunit les deux communautés mais l'assemblée, qualifiée de tumultueuse, s'échauffe. Il faudra toute la journée du dimanche jusqu'à la nuit pour trouver un compromis, accepté le mardi suivant. René Boileau, du Fresne, est élu syndic et René Massé, de la Meilleraie le supplée.

Le tempérament des hommes de Loire s'éclaire davantage lorsque l'on aborde l'activité dangereuse mais non moins rémunératrice de la contrebande du sel. La Loire, axe commercial, est au XVIII^e siècle, une ligne de démarcation pour la perception de la gabelle. La rive droite est dite "*paradis de Bretagne*" car non assujettie à l'impôt sur le sel, tandis que la rive gauche se nomme "*l'enfer d'Anjou*" où le minot de sel (environ 49 kg) se vend 20 à 30 fois plus cher. Sur le fleuve, le faux-sel, celui de contrebande, circule clandestinement. Les pêcheurs de la Meilleraie ou les bateliers du Fresne prennent une part active à ce commerce parallèle. En 1789, dans les cahiers de doléances, la gabelle est fermement dénoncée en Anjou tandis qu'on accuse, en Bretagne, les contrebandiers, auteurs de troubles et d'insécurité. Les habitants du Mesnil-en-Vallée souhaitent ainsi la destruction du terrible fléau de la gabelle, ceux du Marillais, se disant "*journellement inquiétés par les employés de la gabelle*", assimilent la lutte contre la contrebande à une guerre civile.

Les mariniers, fidèles à leur réputation, s'illustrent bien sûr au cours des journées mouvementées de la Révolution. En juin 1790, l'émeute anti-fiscale qui secoue les rues du Fresne et d'Ingrandes, donne libre cours à l'activisme des mariniers, soutenus ce jour-là par leurs confrères de Chalonnes. En octobre 1792, un convoi de bateaux remplis de grains destinés à la ville de Nantes est pillé en peu de temps dans ce port. Sur des rumeurs de disette fomentée par les marchands, la foule s'enflamme et gronde contre les spéculateurs. Six femmes et trois hommes feront 15 jours de prison. Les informations sont alors colportées par les bateliers de Tours et d'Orléans.

III. LA LOIRE EN REVOLUTION

1. Les retombées de la Constitution civile du clergé

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée constituante avait voté une loi réorganisant de fond en comble les cadres de la religion catholique en France, sur le modèle de l'administration civile. Désormais diocèse et département ont les mêmes limites, les ministres du culte, évêques et curés, doivent être élus par les citoyens. La majorité des évêques condamnent cette Constitution civile du clergé, qui n'a pas reçu l'assentiment du pape. L'Assemblée exige alors que les évêques et curés en place prêtent serment à la Constitution, ce que beaucoup refusent. Le clergé est alors partagé en deux groupes : les prêtres constitutionnels ou assermentés, qui ont prêté serment, et les réfractaires ou insermentés, qui ont refusé.

Le Directoire du département de Loire-Inférieure, devant le refus de l'évêque de Nantes et de nombreux curés ruraux, organise peu à peu, avec beaucoup de difficultés, les élections aux postes occupés par des réfractaires. C'est le cas pour Anetz et Varades, qui voient arriver de nouveaux curés, alors que les anciens recteurs d'Ancenis et de Montrelais ont prêté serment. En vertu des arrêtés pris successivement par le Directoire, les prêtres réfractaires sont tenus de s'éloigner de leur paroisse, puis de quitter la France ou de venir en résidence forcée à Nantes, soumis à un appel quotidien.

En fait beaucoup de prêtres réfractaires se cachent (c'est le cas des anciens recteur et vicaire d'Anetz), en essayant de rester au plus près de leurs anciens paroissiens. Dans une commune riveraine de la Loire comme Anetz, les îles semblent leur offrir une ressource sûre, et particulièrement l'île

Poulas, séparée du reste du territoire par le bras principal du fleuve. Elle est plus proche du Marillais, qui se trouve dans un département différent. Les difficultés de concertation entre les autorités administratives de Nantes et celles d'Angers (sans même parler de téléphone, il n'y a pas encore de télégraphe optique dans la région) permettent d'échapper plus facilement aux uns comme aux autres.

C'est ainsi que le 23 juin 1792, vers trois heures du matin, une troupe disparate investit l'île Poulas, partagée alors entre les communes d'Anetz et de Varades. Agissant sur réquisition du procureur-syndic du district d'Ancenis pour rechercher les prêtres non assermentés, elle est composée de gardes nationaux, de gendarmes de la brigade d'Ancenis et de soldats du 16^e régiment de dragons, en garnison à Ancenis. L'un d'eux frappe à la porte de la maison de René Vincent, dit Passementeur, un jeune laboureur, et le somme au nom du roi et de la loi d'ouvrir afin de permettre la recherche d'éventuels prêtres non assermentés. Vincent affirmera plus tard qu'il a entendu seulement : *"Ouvre la porte, sacré gueux !"* et qu'il s'est imaginé avoir affaire à des voleurs. Il refuse donc d'ouvrir, décroche son fusil, *"chargé avec du plomb royal"*, se poste à une lucarne d'environ 8 pouces carrés, au nord du bâtiment, vise, tire et tue l'un des assaillants, avant d'être enfin arrêté et conduit à la prison d'Ancenis. Deux mois plus tard il sera jugé à Nantes, acquitté et remis en liberté, le tribunal ayant estimé que le meurtre avait été *"commandé par la nécessité d'une légitime défense"*.

2. La garde nationale

En 1792, l'agitation des campagnes fait réagir les patriotes des villes. Le danger accélère la formation des gardes nationales que la loi du 14 octobre 1791 a rendu obligatoire dans chaque commune. Le corps des citoyens en armes est chargé de maintenir l'ordre et de défendre les droits constitutionnels. Les milices patriotes, en pays d'Ancenis, se mettent véritablement en place au cours du printemps 1792. Mais déjà des essais de formation ont lieu à Montrelais en décembre 1791, un projet qui avorte sous l'effet des dissensions sociales entre paysans et bourgeois. L'idée resurgit le 21 mars 1792, avec la formation d'une garde provisoire commune aux localités d'Ingrandes et de Montrelais. Antoine Tourmeau, riche marchand et personnage omniprésent dans les événements du pays, est nommé commandant pour la partie bretonne. Il est confirmé dans ce poste le 11 mai. Au cours de l'été, il est procédé aux élections des chefs et à la structuration de la milice qui devient cantonale. Tourmeau accède au grade de commandant en chef pour les communes de Varades, Montrelais, Anetz et Saint-Herblon. En ce dernier lieu, aucune formation n'existe, les patriotes restent isolés au sein d'une communauté contestataire. L'implantation des gardes nationales en bordure de Loire montre alors de toute évidence la nouvelle géographie politique du pays. L'opposition nord/sud entre les campagnes de galerne et les communes patriotes de la vallée semble en place bien avant l'insurrection de mars 1793. Le rôle des patriotes d'Ingrandes et du Fresne s'avère déterminant dans les événements locaux. La cohésion se fait autour des citadins et rend l'action de la garde nationale plus percutante. Au cours de l'été 1792, la milice s'engage dans le désarmement des habitants. Mais la remise des armes devient une opération difficile dans les campagnes et très impopulaire. Les autorités de Montrelais le signalent dès la fin du mois d'août, relatant la difficulté à récupérer les armes surtout chez les ouvriers des mines de charbon.

À Varades, l'engouement révolutionnaire s'affirme dès le mois d'août 1789. Le drapeau de la milice bourgeoise, présenté au recteur le jour de l'Assomption, est béni. Puis en 1791, en réponse à la loi, la garde nationale de Varades est officiellement constituée. Mais dans cette commune le sentiment patriotique s'est par contre émoussé avec le temps. Les rapports de police le signalent en évoquant une



Gardes nationaux
en patrouille

indiscipline caractérisée chez les gardes nationaux. Un règlement sévère entend limiter les dérives des citoyens en armes, qui souvent refusent de monter la garde ou se font remplacer par leur domestique. La municipalité adopte de plus un système d'amendes contre les excès perpétrés au corps de garde, par ceux qui abusent de la boisson ou chapardent la nuit dans les jardins des bourgeois endormis. Un autre clivage émerge au sein de la garde lorsqu'en 1792, il faut faire la chasse aux prêtres réfractaires. Deux citoyens, Lohier et Richard, que l'on retrouve plus tard au sein des révoltés, sont renvoyés pour cause d'abandon de poste et de drapeau. L'affaire la plus grave demeure cependant celle du 23 juin évoquée plus haut.

3. L'insurrection

Le dimanche 10 mars 1793, les communes rurales du nord de la Loire se soulèvent, ainsi que nous l'avons relaté dans un article de cette revue en 1992. A Anetz ce jour-là les révoltés pillent le presbytère du curé constitutionnel Guillotin et la municipalité renonce à siéger pour établir la liste des citoyens susceptibles de servir dans l'armée nationale. Le lendemain à Varades les événements prennent un tour plus grave, puisque les révoltés de plusieurs communes environnantes se rendent maîtres du bourg, en dépit des efforts de résistance opposés par les gardes nationaux les plus déterminés, dont l'un est tué. Les gardes nationaux de Saint-Florent ont beau traverser la Loire, ils sont repoussés dans le commun de Varades (l'actuel quartier de la gare) par les révoltés. C'est sans doute pour gêner les communications d'une rive à l'autre que Louis Benoît, un garçon de la Blancherie, cherche des "*perçages*" pour percer les bateaux du passage et les couler à fond. Cependant le juge Luneau, chassé de la "*chambre commune*" par les révoltés, trouve le soir un bateau pour le ramener à Ancenis.

Le lendemain 12 mars les révoltés des Mauges, aidés par un fort contingent de pêcheurs de la Meilleraie, s'emparent de Saint-Florent. La Loire permet encore à quelques républicains de s'échapper vers Angers, mais désormais les "*meilleraisins*", sous les ordres de l'aubergiste et passeur Jean Bernier, vont contrôler totalement la circulation sur le fleuve pendant une douzaine de jours. C'est durant cette période que les habitants d'Ancenis, bloqués à l'intérieur de la ville, repoussent victorieusement par deux fois, les 13 et 16 mars, les attaques menées au nord et à l'ouest. À 11 heures du soir le 16 mars, 17 meilleraisins amènent Chetou, un chef des révoltés de Champtoceaux, à la Bouguetière en Saint-Florent, pour se concerter sans doute avec Bonchamps. Un projet d'attaque d'Ancenis par la Loire connaît un début d'exécution le lendemain mais avorte rapidement sur la grève de l'île aux Moines, faute d'entente, semble-t-il, entre les différents chefs dont les motivations ne coïncident pas exactement.

Le 24 mars encore, alors que les colonnes républicaines venues de Nantes et d'Angers ont fait leur jonction sur la rive droite depuis plusieurs jours déjà, les pêcheurs de la Meilleraie contrôlent encore la circulation sur le fleuve. Gougeon, marinier d'Orléans, passant avec ses bateaux vis-à-vis de Saint-Florent, est arrêté par 12 particuliers de la Meilleraie qui le conduisent devant Cesbron d'Argonne, lieutenant de Bonchamps, qui fait procéder à une perquisition. Deux pains de fromage sont saisis. Lecocq, connu à Nantes pour y avoir longtemps dirigé le chargement des sels de gabelle, signe au marinier un reçu pour 107 livres de fromage de gruyère. Les insurgés pensent à se constituer des réserves de vivres en puisant dans le fret de la marine commerciale de Loire !

4. La répression (avril 1793)

Restés maîtres de la rive gauche de la Loire, les révoltés passent journallement en vue de la ville d'Ancenis et la menacent, "*soit en tirant des coups de fusils, soit en hurlant comme des bêtes féroces*". Ayant dû abandonner pour l'instant l'espoir de reprendre en main rapidement l'ensemble des régions insurgées, les autorités républicaines cherchent à consolider leurs positions sur la rive droite et à reprendre le contrôle de la navigation sur le fleuve. C'est pourquoi le Vendredi Saint 29 mars la 1^{re} division de l'armée venue d'Angers se porte sur la Meilleraie, considérée comme le foyer le plus actif du "*brigandage*" sur la Loire. Le commandant somme les habitants de déposer leurs armes sous vingt quatre heures, en les menaçant de réduire le village en cendres, pendant que ses soldats font des évolutions militaires dans la prairie par derrière, nargués par les insurgés qui clament des insultes depuis la terrasse du Mont Glonne et tirent deux coups de canon. Les républicains se retirent après avoir arrêté

11 hommes (dont 6 seront reconnus bons citoyens) et brûlé la maison de Pierre et Jean Mahé. En fait les pêcheurs révoltés ont déjà pour la plupart rejoint l'armée de Bonchamps sur la rive gauche.

Le 2 avril ce sont 300 insurgés, embarqués sur trois bateaux, qui tentent de reprendre pied à la Meilleraie. Ils sont repoussés par les patrouilles républicaines. Le lendemain une partie de la garnison d'Ingrandes, commandée par le général Gauvilliers, vient renforcer la position de Varades avec 4 canons. C'est alors qu'après quelques escarmouches le feu est mis à l'ensemble des maisons du village, en exécution des menaces proférées la semaine précédente. La lueur de l'incendie, reflétée par les eaux du fleuve, ne fera que renforcer la détermination des insurgés. Les habitants sans toit trouveront pour beaucoup refuge sur la rive gauche.

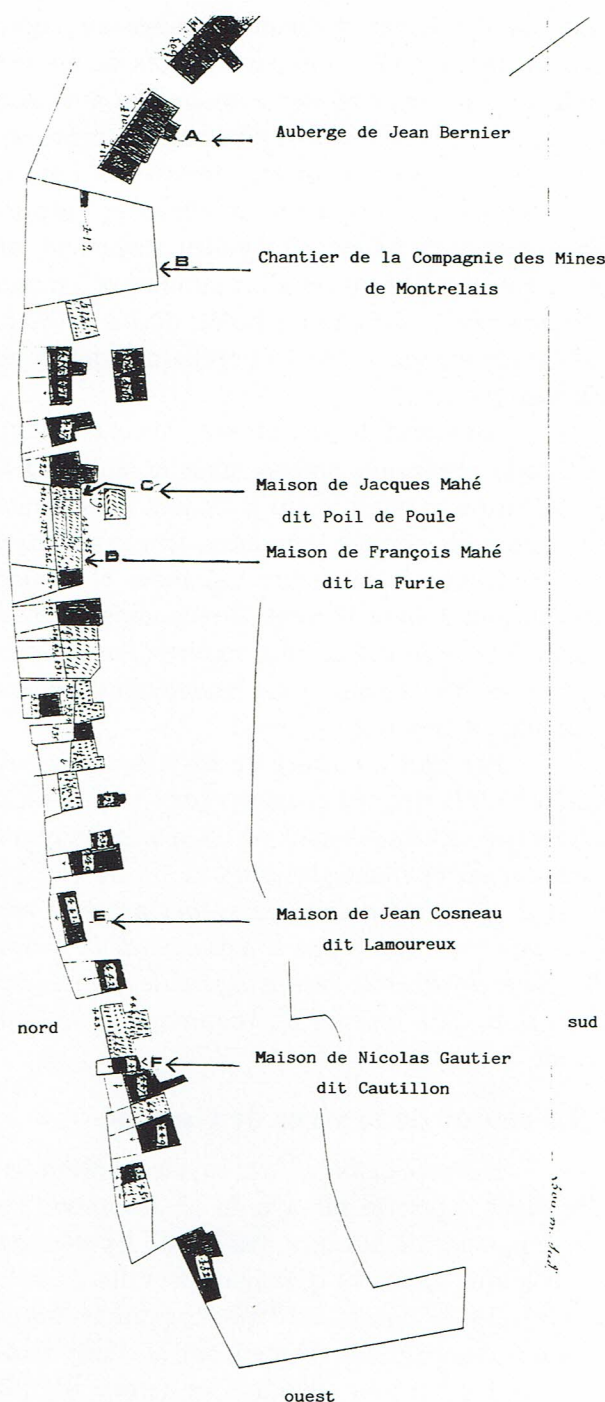
5. Le retour en force des insurgés

Au mois de juin, après s'être emparée de Saumur, l'armée insurgée se met en marche vers Nantes. Une partie des soldats descend la Loire en bateau et arrive le 16 juin à Ingrandes, ce dont témoigne le journal de Julien Soudry. Les républicains évacuent Varades, puis Ancenis, pour se retrancher à Nantes, qui résiste victorieusement aux insurgés. Ceux-ci refluent sur notre région, d'où ils repassent sur la rive sud de la Loire dans les premiers jours de juillet. Quatre épouses de républicains varadais (Delaunay, Gentilhomme, Teyssan, Vendangeon père), laissées par leurs maris à la garde de leurs biens le mois précédent, sont emmenées comme otages à Saint-Florent par les insurgés le 5 juillet. Le 8, le représentant en mission Merlin de Douai peut écrire d'Ancenis : *"Je suis arrivé à la pointe du jour avec notre avant-garde. Il n'y avait plus un brigand dans la ville ; tous avaient passé la Loire et ils sont encore par pelotons sur la rive gauche de cette rivière, d'où ils nous tirent des coups de fusil..."*

Pour un long moment, la Loire va constituer une frontière entre deux mondes opposés. Face au Mont Glonne royaliste, les derniers habitants du village de la Meilleraie reçoivent le 16 septembre l'injonction de venir habiter dans le bourg de Varades.

6. Le passage de la Loire par l'armée insurgée en fuite

Après une série de succès remportés par l'armée *"catholique et royale"* sur l'armée républicaine, le rapport de forces semble s'inverser en octobre. Bonchamps envisage alors une jonction avec la Bretagne. Divers incidents, à partir du 8, où Grégoire, domestique à Bray, aperçoit des cavaliers



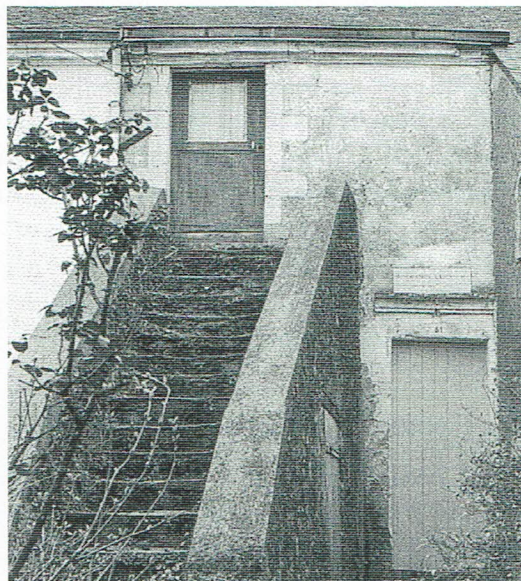
**La Haute-Meilleraie en 1813
(fragment du plan cadastral)**

Vingt ans après l'incendie, les maisons en grisé n'ont pas encore retrouvé leur charpente et leur toit.

dans l'île de Gache, révèlent des préparatifs autour des points de passage éventuels de la Loire dans notre région. Le 17 octobre à 2 heures du matin, une fausse attaque au canon sur Ingrandes endort la vigilance du citoyen Hotte, commandant de la garnison de Varades. Il plaisante : *“La Marie-Jeanne fait ses farces !”*, la Marie-Jeanne étant une pièce de canon de 18 postée par les insurgés à Saint-Florent. D'après ses hommes, Hotte *“rentre au café en faisant ses bamboches”*. À 4 heures du matin, 400 hommes sous les ordres du chevalier Turpin de Crissé et conduits par le maçon Gourdon, chef de l'insurrection du 11 mars à Varades, traversent sans bruit la Loire et mettent en déroute les républicains qui fuient vers Ancenis et n'arriveront pas à reprendre le poste. Pendant ce temps, l'armée vendéenne a subi une sévère défaite à Cholet, où les principaux chefs ont été grièvement blessés. Une foule de 80 000 personnes, soldats et civils mélangés, reflue vers le nord.

Au matin du 18 octobre, Ancenis subit le feu de l'artillerie vendéenne amenée dans la nuit sur l'autre rive. Les autorités républicaines évacuent vers Nantes, tandis que Tabary abandonne Ingrandes. Les vendéens passent la Loire sur divers points entre Ingrandes et Champtoceaux, mais surtout à Saint-Florent. Bonchamps est transporté en barque à la Meilleraie, où il expire dans les ruines de la maison des frères Bellion. Le lendemain l'immense convoi s'ébranle en direction de Laval.

Peu après, l'armée de Mayence à sa poursuite se présente sur la rive sud et entreprend à son tour la traversée, notamment devant Ancenis où les mariniers réquisitionnés travailleront pendant six jours et six nuits à passer une division. *“Les 41 mariniers seront payés à raison de 3 livres par jour chacun par le trésorier de la Guerre dans le plus court délai, vu le besoin urgent des mariniers, soit 513 livres pour 171 journées”*, recommande le syndic de la marine.



**L'escalier de la maison Bellion
(à la Meilleraie) à l'abri duquel
est mort Bonchamps.**
Collection Jacques Boislève

7. Le retour de la virée de Galerne

L'armée catholique et royale poursuit un douloureux périple, de Laval à Granville, puis Angers et le Mans. Après le carnage du 12 décembre, les vaincus reprennent la route, en vue de forcer à tout prix le passage de la Loire. Par Laval, ils atteignent Ancenis le 16 décembre à 10 heures du matin. Les républicains viennent d'évacuer la ville dans la nuit. Les fugitifs se massent au bord du fleuve et aperçoivent de l'autre côté quatre grandes barques chargées de foin. La Rochejaquelein, Stofflet et quelques compagnons montent sur les deux seuls petits bateaux disponibles pour tenter de s'emparer des grandes barques. Pendant ce temps d'autres rassemblent des planches et des tonneaux pour confectionner des radeaux et l'abbé Bernier improvise un sermon pour occuper les paysans et prévenir le désordre. La Rochejaquelein et Stofflet sont sauvés mais l'intervention d'une canonnière et d'une patrouille républicaine empêche de renvoyer les grandes barques convoitées. Très peu de Vendéens réussissent à passer. Dans l'effolement général qui survient à l'arrivée des hussards de Westermann, le plus grand radeau coule.

8. L'époque de la Chouannerie

Pendant plusieurs années encore, la Loire va charrier périodiquement des corps de victimes d'une guerre de partisans, la chouannerie. Après les noyades collectives édictées à Nantes, aux Ponts-de-Cé et peut-être à Saint-Florent pendant l'hiver de l'an II, on peut évoquer, d'après le témoignage de Julien Soudry, les têtes de chouans jetées dans le fleuve à Ingrandes un an plus tard, le 8 novembre 1794.

Moins horribles, mais bien tristes, sont les scènes de l'exode causé par la guerre. En février 1794, les représentants du peuple ont pris des arrêtés enjoignant aux réfugiés de la Vendée de s'éloigner

Exemple Etat Depuis La Seule Guerre			
ou 30. annuaires			
Année	par famille	Observations	
1760	70	Les atajues sont aux	
1775	75	Nas 60 jusqu'à 69	
1780	75	inclusivement sont des	
1785	75	republicains de La	
1790	100	Communauté	
1795	150	Plusieurs Successions	
1800	150	attribuées sous la	
1805	150	protection du Nation	
1810	150	forme, jusqu'à la	
1815	150	de la forme d'accusé	
1820	150	La forme d'accusé	
1825	150	La forme d'accusé	
1830	150	La forme d'accusé	
1835	150	La forme d'accusé	
1840	150	La forme d'accusé	
1845	150	La forme d'accusé	
1850	150	La forme d'accusé	
1855	150	La forme d'accusé	
1860	150	La forme d'accusé	
1865	150	La forme d'accusé	
1870	150	La forme d'accusé	
1875	150	La forme d'accusé	
1880	150	La forme d'accusé	
1885	150	La forme d'accusé	
1890	150	La forme d'accusé	
1895	150	La forme d'accusé	
1900	150	La forme d'accusé	
1905	150	La forme d'accusé	
1910	150	La forme d'accusé	
1915	150	La forme d'accusé	
1920	150	La forme d'accusé	
1925	150	La forme d'accusé	
1930	150	La forme d'accusé	
1935	150	La forme d'accusé	
1940	150	La forme d'accusé	
1945	150	La forme d'accusé	
1950	150	La forme d'accusé	
1955	150	La forme d'accusé	
1960	150	La forme d'accusé	
1965	150	La forme d'accusé	
1970	150	La forme d'accusé	
1975	150	La forme d'accusé	
1980	150	La forme d'accusé	
1985	150	La forme d'accusé	
1990	150	La forme d'accusé	
1995	150	La forme d'accusé	
2000	150	La forme d'accusé	
2005	150	La forme d'accusé	
2010	150	La forme d'accusé	
2015	150	La forme d'accusé	
2020	150	La forme d'accusé	
2025	150	La forme d'accusé	
2030	150	La forme d'accusé	
2035	150	La forme d'accusé	
2040	150	La forme d'accusé	
2045	150	La forme d'accusé	
2050	150	La forme d'accusé	
2055	150	La forme d'accusé	
2060	150	La forme d'accusé	
2065	150	La forme d'accusé	
2070	150	La forme d'accusé	
2075	150	La forme d'accusé	
2080	150	La forme d'accusé	
2085	150	La forme d'accusé	
2090	150	La forme d'accusé	
2095	150	La forme d'accusé	
2100	150	La forme d'accusé	

Mais la Loire a vu aussi des scènes émouvantes de fraternisation. C'est encore Soudry qui nous les fait connaître : *“L’amnistie décrétée par la Convention le 2 décembre 1794 pour tous les révoltés de la Vendée et les Chouans, chefs et autres, enfin pour tous généralement, a été portée le mardi 16 décembre par les officiers et matelots de la barque canonnière au rivage de la partie gauche de la Loire où ils étaient arrivés avec leur toue bastinguée armée, et pavillon tricolore.*

En s'abordant sur le chantier, les matelots et les brigands se sont embrassés."

La Loire devient pendant la guerre de Vendée une zone d'affrontements où la libre circulation est suspendue. La sécurité sur le fleuve est compromise dès l'année 1792. C'est le cas en octobre, nous l'avons vu plus haut, quand un convoi de grains est pillé au cours d'une émeute dans le port du Fresne. Afin de protéger le ravitaillement des villes, une police fluviale est créée dès le mois de mars 1793. De simples embarcations sont transformées en barques canonnières. Les événements se précipitant, les autorités procèdent de plus aux réquisitions de bateaux et d'hommes. En amont de Nantes, les bateaux armés sont de grosses barques à faible tirant d'eau, utilisant la voile, la perche ou le halage. Pour

protéger l'équipage des tirs, les bateaux sont bastingués, garnis de claies et de sacs remplis de sable. Les flancs sont équipés de sabords ou trappes et les canons sont installés sur des plates-formes. On peut imaginer la taille des barques en se référant à l'expédition du 24 au 25 mars 1793 partie de Nantes, afin de débusquer les rebelles des îles et rejoindre Oudon et Ancenis. Trois bateaux furent utilisés pour deux cents hommes de troupe, chaque embarcation comprenant 4 canons et 30 hommes d'équipage. Une barque canonnière a la mission d'escorter les bateaux de ravitaillement mais aussi de surveiller et combattre. Chaque bateau est escorté d'un canot plus léger comportant une seule pièce d'artillerie, servant de navette entre les bateaux stationnaires ou permettant des patrouilles le long des rives. Face au point de stationnement, un camp terrestre muni de canons, est établi. Ce service fluvial devient véritablement opérationnel à la fin de l'année 1793, capable de refouler les vendéens lors de leur second passage à Ancenis en décembre. En 1794, l'ensemble du fleuve, d'Angers à Paimbœuf est placé sous la surveillance des bateaux armés. D'Ingrandes à Ancenis, huit canonnières contrôlent la circulation en Loire. Elles répondent aux noms éloquents de *Citoyen*, *Vengeur*, *Ça-Ira*... Au printemps la circulation ligérienne est rétablie grâce à l'action de ces barques armées. Le 31 mars, un convoi de 412 bateaux chargés de nombreuses marchandises quitte le port de Nantes, escorté par quatre canonnières. Celles-ci sont de retour le 6 avril après avoir atteint Angers. Localement les chaloupes participent à la vie quotidienne des riverains de la Loire. Elles assurent certains transports, ainsi le 21 juillet celle d'Ancenis va-t-elle récupérer une cargaison de chaux sur la rive gauche. En août, l'équipage du *Vengeur* stationné à Montrelais débarque, dans l'île de Gâche, le révolté Pierre Chauvin. Le même mois une pétition des marins est reçue au district d'Ancenis : ils demandent à être employés sur les bateaux armés de préférence à des jeunes gens non mariés et à des hommes réfugiés originaires de la Vendée. Certains matelots vivent en famille dans les villages de la bordure, ainsi Jacques Gauguyt, marin de l'*Hannibal*, demeurant au village de Brelice, commune d'Anetz, qui déclare la naissance de son fils le 20 nivose an III. Les chaloupes ont surtout un rôle défensif. Un rapport de cette période, sur les fortifications à faire pour la ville d'Ancenis, insiste sur l'importance stratégique de ce site pour la protection de la navigation mais aussi des routes terrestres. Les deux barques canonnières sont alors considérées comme un maillon essentiel de défense, pouvant "*balayer tout ce qui se présente sur la prairie et répondre, par accord, au feu bien dirigé du cavalier du Champ du Moulin*". Cependant la vigilance militaire est parfois déjouée. Le 30 octobre 1795, une chaloupe républicaine est attaquée à Oudon par les chouans de Palierne.

La guerre civile sur cette ligne de front perturbe la vie quotidienne des riverains. En 1793, tous les bateaux de transport et de pêche sont enlevés à leurs propriétaires ou parfois détruits. Les embarcations sont mises sous séquestre à Nantes. En pays d'Ancenis l'enlèvement des bateaux sur la rive droite



Détail de la maison de Jean Cosneau à la Meilleraie

s'effectue le 8 mai. Il est donné l'ordre à la chaloupe canonnière de Varades de se laisser dériver face au village de la Meilleraie et de saisir l'ensemble des bateaux présents. Toutefois certains habitants les conservent afin de ravitailler leur bétail sur les îles. Pierre Fouché demeurant sur l'île Kerguelin, commune d'Ancenis, obtient une autorisation. Le passage de la Loire par l'armée royaliste occasionne de nombreuses pertes de bateaux. Trois marins d'Ancenis

obtiennent une indemnisation suite à la destruction de leur outil de travail par les brigands entre le 29 octobre et le 10 novembre. Mais si dans ce cas les bateaux sont incendiés, ils sont par la suite souvent récupérés par les chouans. En février 1794, le comité de surveillance d'Ancenis s'oppose par conséquent à la restitution de bateaux en raison de la présence continuelle des rebelles sur la rive gauche. Le comité souhaite que les autorités les conservent plus longtemps à Nantes. La demande fut

sans doute écoutée. Dans le port nantais, les bateaux étaient encore réunis en juin 1796. On découvre à cette date le nommé Mathurin Ortion, résident du port et que l'on dit "*gardien de plusieurs futreaux appartenant à des habitants de Varades*".

Malgré les événements, la navigation ligérienne ne disparaît pas totalement à cette époque. Outre la présence de barques républicaines et de convois de ravitaillement, une circulation clandestine existe. Selon un rapport du général Delaage, daté du 11 juin 1794, les boires ou bras de Loire secondaires, servent de refuge aux passeurs et marins clandestins qui sortent la nuit. Delaage découvre même une pratique courante chez les rebelles de couler volontairement à fond les embarcations afin de les récupérer au moment venu. Il dénombre pas moins de 1500 à 1800 barques, toues de toutes grandeurs soustraites aux réquisitions. Les archives révèlent la présence de plusieurs passeurs clandestins, notamment au retour de la virée de Galerne. Le 31 décembre 1793, à 11 heures du soir, François Pavy, de Montrelais, tente de faire passer une quinzaine de rescapés, dont dix sont capturés par le commandant du bateau armé le "*Jean Bart*". Celui-ci fait une autre prise le surlendemain, avec l'aide d'un garçon de 14 ans, apprenti tailleur de Gesté, qui sert d'amorce. Il s'agit de prendre sur le fait Guillaume Nourry, le meunier du moulin de la Grippe, qui a réclamé 150 livres par personne aux candidats au passage. Le stratagème réussit : le meunier et ses clients (dont un ci-devant, La Douepe du Fougerais) seront fusillés quelques jours après à Angers. Au mois de mars suivant, ce sont quelques femmes d'Anetz et de Saint-Herblon, autour de Françoise Cadet, veuve Robin, de la Basse-Boire à Anetz, qui sont convaincues d'avoir tenté de faire passer la Loire à des prêtres réfractaires.

Dans ces années de guerre, l'économie tant sur terre que sur eau se voit, pour quelques années, paralysée. L'axe de circulation que constitue la Loire ne permet plus d'acheminer les marchandises. Le secteur le plus touché dans ce val de Loire est sans doute celui de la viticulture. Dans les premiers mois de l'année 1793, d'énormes quantités de vin restent en attente de convoyage. Un producteur vend ainsi, en février 1793, 80 barriques dont il encaisse le prix. Mais le vin ne peut être livré par bateau alors qu'éclate l'insurrection des campagnes. Le préjudice du marchand devient complet après le pillage de sa marchandise ne laissant que 14 barriques intactes. D'autres désagréments sont aussi subis dans cette période car les soldats républicains réquisitionnent de leur côté. Le camp d'Ancenis vit sur l'ensemble des campagnes environnantes. En juillet 1793, les fortes chaleurs entraînent, de plus, de nombreuses pertes d'animaux. Le travail agricole sur les îles de Loire devient impossible. Le foin ne peut être récupéré comme sur l'île Juteau en septembre parce que les rebelles sur la rive gauche en interdisent l'accès. En octobre, la même plainte est enregistrée pour l'île Poulas mais cette fois sont concernés les bêtes, le foin et les bateaux que les brigands accaparent. Aux entraves économiques s'ajoutent les nombreux dégâts. Les républicains, sur l'ordre du général Gilibert, ordonnent au cours de l'été 1793 d'abattre les arbres sur les îles et les rives du pays. Le passage des armées républicaines est toujours la source de dégradations. En avril 1795, les autorités nomment des experts pour constater les dégâts faits par les bestiaux de la République sur l'île Bourbon, l'île aux Moines, puis plus tard sur l'île Coton et l'île du Buzet. Ils devront de plus juger de la valeur des foins et herbages afin d'indemniser les propriétaires lésés. De nombreux dégâts commis par les troupes sont dénoncés et en particulier sur l'île aux Moines.

A la fin du XVIII^e siècle, la Loire est donc tour à tour axe principal du commerce régional, axe stratégique et militaire et frontière fiscale ou politique. Elle reste au centre des événements historiques et raison d'être des hommes du fleuve. ■

Sources

Archives Départementales de Loire Atlantique :

B 3533, B 3536.

107 J 365.

L 575, L 859, L 893, L 894, L 895, L 901, L 903, L 904, L 907, L 912, L 916, L 1304,

L 1349, L 1467, L 1491, L 1497, L 1504, L 1505, L 1515, L 1541, L 1551, L 1640, L 2536.

Archives Départementales de Maine-et-Loire :

1 L 747bis, 1 L 855, 1 L 1028, 1 L 1130, 81 L 16.

Archives communales d'Anetz :

Registres d'état civil.
Registres de déclarations, de délibérations.
Rôles de la contribution mobilière de 1791.
Etats nominatifs des réfugiés.

Archives communales de Montrelais :

Registres d'état civil.
Registre de délibérations du Conseil municipal.

Archives communales de Varades :

Registres d'état civil.
1 I.1 (registre de police locale).

Bibliothèque Municipale de Nantes :

Fonds Dugast-Matifeux, 22-1 (n° 8).

Service Historique de l'Armée de Terre :

B 5.7.

Collection particulière :

Lettre de Merlin de Douai.

Articles publiés par le groupe de recherches "Loire et Galerne" dans *Histoire et Patrimoine au pays d'Ancenis* : n° 4, 1989, p. 12 à 24 ("Ce que les registres d'état-civil nous apprennent sur la Révolution"), n° 7, 1992, p. 53 à 71 ("Mars 1793 dans le district d'Ancenis : la grande levée des campagnes"), n° 8, 1993, p. 32 à 41 ("Un village dans la guerre civile : la Meilleraie de Varades"), n° 12, 1997, p. 49 à 68 ("La Chouannerie dans le champ d'action de la division Plouzin").

Jacques BOISLEVE, *Pêcheurs de Loire, entre Anjou et Bretagne*, Laval et Nantes, Siloë, 1995.

Cahiers de doléances pour les Etats Généraux de 1789, Nantes, Nantes-Histoire et C.L.E.F., 1989, (un dossier par commune).

Didier DANIEL et Jean Paul LELU, "Révolutions et résistances dans les campagnes entre Ancenis et Ingrandes. 1789-1799", *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. 77, 1999, p. 103-122.

Didier DANIEL et Jean Paul LELU, "De la terreur bleue à la terreur blanche : l'hiver de l'an deux entre Ancenis et Ingrandes", *Mémoires de l'Association bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 207-221.

G. DU PLESSIX, "Les bateaux armés de la Loire et de l'Erdre pendant les guerres de Vendée", *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes*, 1930, p. 203-247.

Yves DURAND, *Vivre au pays au XVIII^e siècle*, Paris, P.U.F., 1984.

Emile GABORY, *Les guerres de Vendée*, Paris, Robert Laffont (Bouquins), 1989.

Jean Paul LELU, "Anetz à la veille de l'insurrection de mars 1793 : l'unanimité rompue", *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, n° 5, 1990, p. 23-29.

E. MAILLARD, *Ancenis pendant la Révolution*, réimpr. Ancenis, 1985 (1^{re} éd., Ancenis, 1880).

Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein, éd. par André Sarazin, Paris, Mercure de France, 1988.

Julien SOUDRY, *Journal d'un habitant d'Ingrandes : la Révolution Française*, Transcription publiée en supplément du *Bulletin communal d'Ingrandes*, s. d. (vers 1980), 28 p.



Site de Saint-Florent-le-Vieil

C'est là que se sont massés les Vendéens en fuite qui allaient passer la Loire le 18 octobre 1793. Ph. L. Ménanteau.